

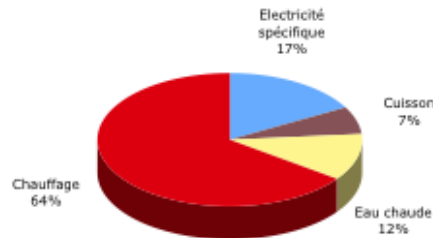


Mon habitation est-elle économe ?

Mise à jour juin 2018 (LS)
Fiche réalisée par HESPUL

La facture énergétique d'un ménage

Un ménage français dépense en moyenne 19 000 kWh d'énergie finale et 1 500€ par an, pour s'éclairer, se chauffer, faire fonctionner les appareils électroménagers etc.



Répartition moyenne des consommations énergétiques d'un ménage français.

Source : CEREN, Les chiffres clés du bâtiment, Edition 2009, ADEME.

1/2

Savoir situer sa consommation

Est-il nécessaire d'entreprendre des travaux d'isolation ? En ramenant les besoins énergétiques de votre logement à sa surface, vous obtiendrez un ratio qui pourra être comparé à des valeurs de références. Cette évaluation vous permettra de définir ensuite la qualité de l'isolation thermique de l'habitation et du système de chauffage.

Convertir votre consommation annuelle d'énergie en kWh

Type d'énergie utilisée <i>chauffage + eau chaude + rafraîchissement</i>	A Quantité consommée	B Facteur de conversion	C Quantité d'énergie primaire consommée en kWh ep
Fioul	_____ litres	X 10 =	_____ kWh ep
Gaz naturel	_____ m ³	X 11,6 pour m ³ =	_____ kWh ep
	ou _____ kWh	ou x 1 pour kWh =	ou _____ kWh ep
Gaz propane	_____ kg	X 13,8 =	_____ kWh ep
Electricité	_____ kWh	X 2,58 =	_____ kWh ep
Bois bûche	_____ stères	X 1 500 =	_____ kWh ep
Bois granulés	_____ kg	X 4,6 =	_____ kWh ep
Bois déchiqueté	_____ MAP	X 875 =	_____ kWh ep
TOTAL			_____ kWh ep

A noter : Si vous êtes équipé en « tout électrique », pensez à retrancher dans la colonne C la partie d'usage spécifique, soit environ 2 500 kWh d'énergie primaire par personne dans le foyer ; de même pour la cuisson au gaz (hors bouteille) pensez à retrancher dans la colonne C environ 1 300 kWh d'énergie primaire.

Rapporter cette consommation d'énergie à la surface chauffée

Les parties chauffées de mon habitation représentent une surface totale de : m².

Il ne vous reste plus qu'à diviser votre consommation annuelle par cette surface pour obtenir le ratio « quantité d'énergie primaire / m² chauffé » :

Consommation de l'habitation : _____ kWh ep/m²/an.

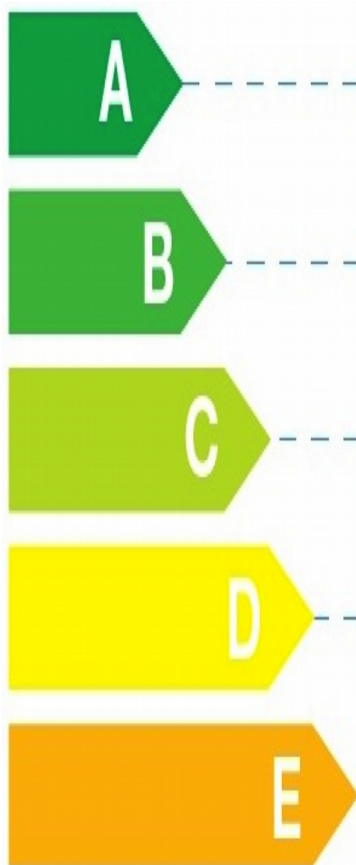
▲ Comparer ce ratio aux fourchettes de référence

Attention : La consommation d'énergie d'un logement dépend, bien entendu, de la qualité de l'isolation thermique, mais également d'autres paramètres dont la rigueur climatique et la température intérieure désirée. Les données suivantes sont donc à relativiser en fonction de ces facteurs.

La première **règlementation thermique (RT)** est apparue en France en 1974, suite au 1^{er} choc pétrolier. Elle s'applique uniquement aux logements neufs, et n'a cessé d'être renforcée. C'est aujourd'hui la RT 2012 qui est en vigueur, demain la RT 2020 etc.

Depuis le 1^{er} juillet 2007, un **diagnostic de performance énergétique (DPE)** doit être joint pour toutes transactions de biens immobiliers. Il permet de qualifier, sur une échelle de A à G, la performance énergétique d'un logement en tenant compte des consommations de chauffage et d'eau chaude sanitaire. C'est cette échelle qui apparaît ci-dessous.

→ L'objectif assigné par le gouvernement est une division des consommations globales d'un **facteur 4 d'ici 2050**, soit un passage de D vers A.



Moins de 50 kWh ep/m²/an

Votre logement est très économe en énergie ! Il correspond au niveau de consommation visé par la RT 2012. Les plus performants, dits « passifs », atteignent 15 kWh ep/m²/an et n'ont plus besoin de système de chauffage.

50 à 90 kWh ep/m²/an

Votre bâtiment peut être considéré comme économe en énergie. Il consomme moins d'énergie qu'un bâtiment classique. Pour atteindre le niveau A, il faut allier une super-isolation, une étanchéité à l'air parfaite et une conception bioclimatique.

90 à 150 kWh kWh ep/m²/an

Votre logement répond aux exigences de la réglementation thermique 2005. Il est possible de renforcer d'avantage l'isolation.

150 à 230 kWh ep/m²/an

Cette fourchette correspond à la moyenne française actuelle, qui est très élevée : 210 kWh ep/m²/an. Des travaux d'isolation permettront de diminuer de façon conséquente vos frais de chauffage.

Plus de 230 kWh ep/m²/an

Votre logement est fortement consommateur en énergie. L'isolation existante est vraiment très insuffisante : elle doit absolument être renforcée. Un investissement dans des travaux d'isolation sera très rapidement compensé par les économies de frais de chauffage réalisées.